

Amélioration des taillis de Châtaignier

•Peuplements concernés

Les taillis de Châtaignier âgés de 5 à 15 ans qui présentent un bon état sanitaire (sans chancres, ni gourmands, ni descentes de cimes) situés sur de bonnes stations (sols frais, légers, profonds : plus de 50 cm prospectables par les racines, ...), et présentant une vigueur suffisante.

Age	Hauteur minimale des brins dominants	Longueur minimale de la pousse annuelle
6 à 8 ans	6 à 8 m	0,90 m
8 à 10 ans	8 à 9 m	0,80 m
10 à 12 ans	9 à 10,5 m	0,70 m
12 à 14 ans	10,5 à 12 m	0,60 m
14 à 16 ans	12 à 13 m	0,50 m

La croissance des brins dominants doit, en outre, être supérieure à 2 cm/an sur la circonférence.

•Itinéraire technique

Après avoir établi un diagnostic du peuplement, en fonction des critères ci-dessus (qualité du peuplement et de la station), il est nécessaire de fixer un objectif au peuplement en fonction du contexte économique local, du choix du propriétaire et des possibilités de croissance du taillis.

Après avoir vérifié la vigueur de votre taillis, deux objectifs principaux sont possibles :

Objectif	Age d'exploitabilité	Circonférence moyenne (à 1,30 m) des tiges à maturité	Destinations principales des produits
BILLE	30 à 35 ans	80 à 90 cm	Prédébites ou débits sur liste, destinés à la menuiserie ou à l'ébénisterie*
GRUME	40 à 50 ans	110 à 130 cm	

**hormis ces produits, lors des coupes d'amélioration, le châtaignier offre de nombreuses possibilités de débouchés tels que parquets, lambris, tuteurs, piquets, échelas, trituration,... en fonction des débouchés locaux*

Pour ces deux objectifs, selon l'âge de votre taillis, les opérations sylvicoles suivantes peuvent être envisagées :

Le taillis est âgé de 5 à 10 ans

- Dépressage abaissant la densité entre 2000 et 3000 tiges/ha en privilégiant les tiges dominantes

Toutefois, en l'absence d'intervention complémentaire entre 10 et 15 ans (cf. ci-après), il vous sera difficile d'obtenir une production significative de billes ou de grumes. La réalisation de cette opération permettra cependant d'augmenter la production d'avivés (parquets, lambris, voliges,...).

Le taillis est âgé de 10 à 15 ans

Selon, votre objectif, bille ou grume, les opérations suivantes sont à réaliser :

- soit directement à cet âge,
- soit après dépressage, entre 5 et 10 ans (cf. chapitre précédent).

- Objectif bille
Abaissement de la densité de 600 à 1200 tiges dominantes/ha.
- Objectif grume
Désignation de 150 à 250 tiges/ha, choisies parmi les tiges dominantes et bien conformées
Puis, réalisation d'une éclaircie au profit de ces 150 à 250 tiges, afin d'abaisser la densité totale du peuplement entre 600 et 1200 tiges/ha.
Au-delà, et pour ce dernier objectif seulement, il sera nécessaire de pratiquer, périodiquement, des éclaircies complémentaires, de façon à atteindre la densité finale correspondant au nombre de tiges désignées précédemment, soit de 150 à 250 tiges/ha.

A l'occasion de ces différents travaux, il sera nécessaire, et en particulier dans le cas de l'objectif "grumes", d'implanter des cloisonnements d'exploitation (en général de 4 mètres de largeur et tous les 20 à 30 mètres).

**AIDE PREVUE : 300 €/ha
dans la limite de 4 ha par propriétaire au sein d'un même regroupement**